



**Procès-verbal de l'Assemblée générale
du 25 janvier 2019 à Marans (17)**

Etaients présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE et Nadia BOIREAU ; Cram Chaban : Yves RAISON et Patrick GRANET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE et Jocelyne MARIE ; Le Gué d'Alléré : Jérôme PEINTRE et Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Marans : Yves MIGNONNEAU ; Nuaille d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Sylvie VIVIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : M. PELTIER ; Bessines : Brigitte SOLDERA ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Epannes : Anne BERNOLE ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Philippe MAUFFREY ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; Vallans : Michel HALGAN

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay sur Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; Le Champ Saint Père : Marcel GAUDUCHEAU ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; La Faute sur Mer : Patrick JOUIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rives-d'Autise : Marc RANDONNET ; Rosnay : Jean-Yves CLAUTOUR ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Jean ETIENNE ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Jean-Marie LANDAIS ; Les Velluire-sur-Vendée : Philippe LECOINTE et Sandrine JACQUAT ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER, Maxence de RUGY

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Catherine DESPREZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Aunis Sud : Bruno GAUTRONNEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Charente-Maritime : François AVRARD ; Deux-Sèvres : Claude TARDY, Vendée : Christian AIME

Le quorum étant atteint, M. Pierre-Guy PERRIER, Président, ouvre la séance et donne la parole à M. Thierry BELHADJ, Maire de Marans, qui accueille l'assemblée.

Monsieur le Maire indique que c'est avec grand plaisir qu'il accueille l'assemblée du Parc et propose de faire une présentation de sa commune. Il précise également qu'il participe, depuis 2 ans, en tant que membre du jury de l'appel à projets « Osez un architecte pour habiter dans le Marais poitevin », organisé par François BON et les services du Parc et que ce concours contribue à valoriser le patrimoine architectural et paysager du territoire. Il indique sa volonté de renforcer les collaborations en ce sens entre le Parc et la commune.

Le Président le remercie pour son accueil et assure que le Parc continuera et amplifiera ses actions avec les communes du territoire.

Il remercie également, pour sa présence, M. François BARBOTEAU, Payeur des Deux-Sèvres.

Le Président souhaite revenir sur un événement datant de décembre dernier ; il informe l'assemblée, qu'en tant que Président du Parc, il a été amené à signer le protocole d'accord relatif aux retenues de substitution, aux côtés des signataires réunis à savoir la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau, et des personnes à sensibilité environnementale comme Delphine BATHO, ainsi que la coordination de défense du Marais poitevin.

Le Président précise qu'il semblait important que le Parc soit présent, qu'il a un rôle de conseiller technique auprès des décideurs autour des valeurs de la charte ; ces retenues sont par ailleurs traitées dans la charte, assorties d'un certain nombre de préconisations.

Il indique que cette signature a fait l'objet d'une manifestation assez dure à l'extérieur de la Préfecture de Niort.

Le Président précise qu'il a été séquestré sur le parking dans sa voiture pendant 45 mn, par un individu qui a proféré une menace de mort, ce qui a engendré une plainte ; il ne peut en effet pas être accepté que des personnes minoritaires s'en prennent à la liberté des autres, et d'autant plus à des représentants élus. Il espère que les choses vont se passer de manière plus apaisée.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président rappelle les règles de l'assemblée, à savoir que seules les personnes qui ont le droit de vote peuvent prendre la parole et voter avec le ticket de couleur qui leur a été remis à l'entrée, lors de l'émargement.

L'ordre du jour est abordé :

Adoption du procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2018

Le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 octobre 2018. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Président

Le Président fait lecture des décisions prises depuis la dernière assemblée générale du 26 octobre. Les membres du Comité syndical prennent acte des décisions.

Programme d'actions 2019

Avant de laisser la parole à Jean-Claude RICHARD pour le débat d'orientations budgétaires, le Président souhaite communiquer une information d'importance, soumise au vote.

Il informe que le Parc a eu la garantie du financement Etat afin de compenser, pour 2019, la perte du PITE, évoquée lors de la dernière assemblée générale.

Il rappelle que le PITE, financement interministériel, octroyé au PNR, a été supprimé ; que ce financement avait été mis en place, suite à une plainte portée contre l'Etat au niveau européen du fait de la non restitution d'un certain nombre de surfaces de zones humides du Marais poitevin en prairies naturelles, et que ce financement devait permettre la réalisation d'actions concrètes visant

à reconquérir des prairies naturelles ; la situation s'étant améliorée, l'Etat considère que ce financement n'a plus lieu d'être. Pour autant le Parc estime que la situation reste fragile et que des efforts collectifs restent nécessaires.

Le Président souhaite adresser ses remerciements à tous les élus, pour leurs interventions auprès des décideurs publics, ainsi qu'au Préfet de Région et aux Présidents des Départements et également aux parlementaires dont Mme la Députée Delphine BATHO pour son intervention déterminante lors de la séance de l'Assemblée nationale du 11 décembre 2018.

Le Président indique que le Parc reste en attente de la confirmation écrite des fonds.

Il propose, sauf objection, de ne pas reprendre en détails le programme d'actions étant donné qu'il a été voté en octobre et qu'il a déjà été transmis.

Aucun membre ne s'opposant à la proposition, le Président le soumet au vote de l'assemblée.

Le programme d'actions 2019 est adopté à l'unanimité.

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Le Président passe la parole à Jean-Claude RICHARD pour présenter le rapport d'orientations budgétaires :

Le syndicat mixte gère 3 budgets :

Le budget principal 2018

Fonctionnement : 2 765 821 €

Investissement : 853 712 €

Le budget annexe Développement économique 2018

Fonctionnement : 204 500 €

Investissement : 57 950 €

Ce budget permet de couvrir :

En fonctionnement : Les dépenses et recettes concernant le site de la Laiterie ainsi que la dette liée à son acquisition.

En investissement : Le financement des études liées à l'opération de Tourisme fluvial en phase études sur 2018.

Le budget annexe Editions documentaires 2018

Fonctionnement : 10 000 €

Les crédits inscrits permettent de financer la mise à jour et la réimpression des cartes vélos en intégrant les nouveaux itinéraires.

Bilan financier provisoire pour 2018

Dans l'attente du pointage du compte administratif et du compte de gestion, les écritures comptables n'étant pas encore terminées, les résultats indiqués restent prévisionnels.

Le budget principal

Les résultats de l'année 2017:

- Résultat de fonctionnement : -13 309,25 €
- Résultat d'investissement : -11 249,74 €

Le résultat provisoire de 2018 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement : +117 323 €
- Résultat d'investissement : **-175 673 €**

Le budget annexe Développement économique

Les résultats de l'année 2017:

- Résultat de fonctionnement : 394 €
- Résultat d'investissement : 27 321,85 €

Le résultat provisoire de 2018 fait apparaître les résultats suivants :

- **Résultat de fonctionnement : - 7 576,28 €**
Recettes : 40 844,39 €
Dépenses : 48 420,67 €
- **Résultat d'investissement : -31 606,62 €**
Recettes : 84 199,33 €
Dépenses : 115 805,95 €

Le budget annexe Editions documentaires

Les résultats de l'année 2017 faisaient apparaître :

- Résultat de fonctionnement : -2 536,14 €

Le résultat provisoire de 2018 fait apparaître les résultats suivants :

- **Résultat de fonctionnement : 4 316.87 €**
Recettes : 10 090,44 €
Dépense : 5 773.57 €

Les dotations 2019

Pour les financeurs, ce sont les mêmes sommes obtenues en 2018, qui ont été allouées pour 2019.

Recettes :

Financeurs	2018	2019
Région Nouvelle-Aquitaine	291 993,75 €	291 994,00 €
Région Pays de La Loire	291 994,00 €	291 994,00 €
Département des Deux-Sèvres	169 746,04 €	173 314,66 €
Département de Vendée	249 313,68 €	280 000,60 €
Département de la Charente-Maritime	164 927,78 €	130 672,74 €
Communes	119 542,25 €	104 043 €
EPCI	8 €	8 €
Etat	120 000 €	120 000 €
Consulaires	3 €	3 €

Pour rappel, les cotisations des communes sont calculées selon un coefficient basé sur la population :

suivant les statuts de 2015 par habitant	contribution en €/hab.
moins de 700	0,51
de 700 à 1.300	0,63
de 1.300 à 2.000	0,74
de 2.000 à 5.000	0,86
plus de 5.000 plafonnée à 15 244,90€	0,23

Jean-Claude RICHARD espère que cette répartition des cotisations, avec autant de disparité, est présentée pour la dernière année. Il précise qu'il faudra modifier les statuts.

L'ensemble des EPCI a été consulté et un accord sur le principe de 0,75€ par habitant concerné par le Parc semble émerger.

Il rajoute qu'il faudra prévoir une modification statutaire en ce sens avant le mois de septembre. Il précise qu'il se « battra » aux côtés du Président pour obtenir des collectivités la contribution qui permettra de continuer les actions du Parc.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions à ce sujet.

Denis BASSAND, Délégué du Gué de Velluire, indique qu'il est tout à fait d'accord et qu'il avait déjà soulevé ce point ; il demande le montant de la simulation à 0,75€ sur l'ensemble des communes.

Jean-Claude RICHARD répond que le montant serait environ 130.000€ en plus pour le budget du Parc.

Bruno GAUTRONNEAU, Délégué d'Anais, pose la question, pour sa commune qui est la seule commune de la CDC Aunis Sud, sur la manière dont sera calculée la cotisation de la CDC ?

Jean-Claude RICHARD rappelle que le principe est de prendre uniquement la population concernée par le territoire du Parc. Il indique que des contacts ont été pris avec la Ville de La Rochelle et la Communauté d'agglomération de La Rochelle car en matière de tourisme fluvial, La Rochelle est une ville porte et on pourrait leur proposer de rejoindre le Parc, dans le cadre de la charte métropolitaine.

Yann HELARY précise qu'en tant que représentant de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, il y est tout à fait favorable mais il faut d'abord procéder à des discussions pour que le conseil municipal et le conseil communautaire puissent voter.

Pierre CHABOT, Délégué de Lairoux, souhaite savoir si, avec la simulation à 0,75€, la cotisation des communes de plus 5.000 habitants resterait plafonnée ?

Jean-Claude RICHARD répond qu'il semblait intéressant de rester sur la base de 0,75€ pour chaque commune mais qu'une réflexion est engagée pour les communes qui sont concernées par le dépassement du plafond des 15.000€.

Pierre-Guy PERRIER rappelle que le calcul actuel défavorisait quelques communes et qu'il est juste de changer les choses ; il précise également que sur le dépassement des 15.000€, seule la ville de Niort sera concernée et seules deux communes vont être plus lourdement impactées par la nouvelle proposition : Fontenay-le-Comte et Luçon, mais il lui semble logique de pouvoir compter sur la solidarité des grandes villes.

Denis FICHET, Délégué suppléant de Marans, demande s'il est envisagé d'avoir un travail en commun sur le Parc naturel marin et le Parc pour avoir une continuité sur toute cette zone ?

Pierre-Guy PERRIER précise qu'il existe déjà des échanges entre les deux structures : des études communes, des réflexions communes et des mises en commun de certaines données. Il regrette peut-être un manque de communication du Parc sur tout ce qui est fait avec les partenaires et il indique que le Parc va y remédier pour présenter davantage le travail réalisé et les impacts sur les communes du territoire.

Benoit BITEAU, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, complète en précisant que le lien entre les deux structures existe par les représentations au conseil de gestion : Yann HELARY représente le PNR du Marais poitevin et lui-même, la Région Nouvelle-Aquitaine comme au PNR. Il rajoute qu'il existe bien une concordance des objectifs et des ambitions des deux parcs.

Jean-Claude RICHARD reprend la présentation :

Dépenses :

Dépenses de personnel

Le réalisé de 2018 est de 1 590 518,21 €.

La contrepartie du financement exceptionnel de l'Etat pour 2019 est de réaliser toutes les actions prévues en 2019, au plus tard le 31 décembre.

Actuellement, l'effectif du Parc est de 31 agents mais en réalité 28,20 équivalent temps plein (ETP). Pour mener à bien les actions subventionnées par l'Etat, la prévision budgétaire, pour 2019, est estimée à un montant de 1 636 010€ comprenant un renfort par des CDD uniquement sur 2019.

Charges à caractère général (chapitre 011) frais de structures hors programme d'actions

Le montant des frais de structure est estimé à 350 000 € en 2019, représentant 25% des dotations.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) indemnités des Elus

Il s'agit des indemnités du Président et des Vice-Présidents, pour un montant de 48 052,99 € en 2018 et compte tenu de la nomination d'un 5^{ème} Vice-Président pour 2019, il est prévu la somme de 56 000€.

Il est également proposé d'inscrire la somme de 30 000 € pour un accompagnement du Parc sur la définition stratégique des actions à venir. Le Bureau a souhaité revoir, pour les années à venir, un programme qui permettrait, soit de mieux s'adapter, soit d'ouvrir à de nouveaux horizons les actions du Parc.

Charges financières (chapitre 66) : proposition 2019

12 500 € pour les intérêts d'emprunt liés à la construction du pôle des espaces naturels

6 000 € pour les intérêts financiers liés à la ligne de trésorerie.

Le programme d'actions 2019

Il a été voté en comité syndical le 26 octobre 2018 avec une somme de 1.921.220 € et un montant hors programme d'actions de 57.000€, ce qui fait un montant global de **1.978.220 €**

Jean-Claude RICHARD informe qu'il a terminé la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Le Président reprend la parole et demande à l'assemblée s'il y a des questions ou interventions. Le comité syndical prend acte, à l'unanimité, du débat d'orientations budgétaires 2019 sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté.

Le Président souhaite remercier les services pour le travail réalisé sur la préparation du rapport d'orientations budgétaires et ensuite sur la préparation du budget.

Il souhaite également remercier Jean-Claude RICHARD pour l'excellent travail réalisé depuis le début de ce mandat.

Le Président poursuit l'ordre du jour :

Autorisation de mandat pour lancer une consultation pour une nouvelle convention de participation à la prévoyance

Le Parc a décidé de faire bénéficier ses agents d'une participation au financement de leur protection sociale complémentaire (prévoyance), à condition qu'ils souscrivent un contrat labellisé.

Le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose de relancer une consultation pour l'ensemble des collectivités du département.

Le contrat issu de cette consultation aura une durée de six ans.

Le Parc ne sera pas engagé à signer la convention retenue et il sera possible d'y adhérer à n'importe quel moment.

Le comité syndical vote, à l'unanimité, l'autorisation de mandat au Centre de gestion des Deux-Sèvres pour lancer une consultation pour une convention de participation à la prévoyance.

Jean-Claude RICHARD reprend la parole pour parler de la dette, point oublié précédemment.

Les emprunts en cours

Trois emprunts sont en cours : un sur le budget principal, deux sur le budget développement économique.

Le capital emprunté est de 643 697 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 sera de 536 777 €.

Le remboursement en capital et intérêts sur 2019 sera de :

Budget principal : 29.867,20€

Budget développement économique :

 Brasserie : 18.697,16€

 Biscuiterie : 30.423,67€

La ligne de trésorerie

Le Parc dispose actuellement de 2 lignes de trésorerie, souscrites auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole :

 Caisse d'Epargne : 650 000 € (taux fixe 1,34%)

 Crédit Agricole Atlantique Vendée : 700 000 € (Euribor +1,10%)

Les frais financiers payés en 2018 sont de 1 400 € sur le Crédit Agricole (commission de dossier).

Les frais financiers versés en 2018 à la caisse d'épargne et liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie pour 3 450 €.

Jean-Claude RICHARD présente les tableaux de profil d'extinction de la dette qui ont été transmis et il précise qu'ils sont suffisamment explicites pour voir que le Parc n'a pas un endettement trop important.

Le Président reprend la parole et propose de regarder 2 vidéos :

- Une vidéo des temps forts 2018 est présentée. Ce support de communication présente plusieurs avantages : support facile à partager et facilite la compréhension des actions menées.
- Une autre sur le colloque international sur le changement climatique, qui a rassemblé des scientifiques, qui ont mis en commun leurs observations, cela a représenté presque un an de travail pour le Parc, la soirée grand public a rencontré un vif succès.

Le Président laisse la parole à Benoit BITEAU, qui était co-organisateur, en tant que Président du Forum des Marais atlantiques.

Benoit BITEAU se réjouit de ce succès et indique que faire le focus sur les zones humides dans cette problématique climatique a été judicieuse. Ce colloque s'est attaché à montrer comment il est important de s'adapter au changement climatique et qu'il faut travailler aussi sur la façon de s'engager dans l'atténuation du changement climatique et préserver des zones efficaces de séquestration des gaz à effet de serre pour limiter la montée de la température. Il se réjouit également de constater que le grand public s'intéresse à ses enjeux.

Il remercie très sincèrement l'ensemble des équipes (Parc et Forum des Marais atlantiques) ainsi que les élus qui ont participé à l'organisation de cet événement de qualité.

Yann HELARY souscrit à ce qui vient d'être dit et il précise que c'est un événement qui a beaucoup marqué le Maire de La Rochelle, qui souhaiterait que cet événement perdure tous les ans à La Rochelle et qu'un budget de 30.000€ a été déjà prévu pour l'année prochaine. Il souhaite faire la demande officielle au Parc de travailler sur un événement de même taille et ensuite sera étudié ce qu'il peut être fait mais il faut continuer sur ce sujet qui est fondamental pour notre planète.

Le Président précise qu'il n'est pas opposé bien au contraire mais que cet événement a nécessité un investissement important du Parc.

Le Président passe la parole à Séverine VACHON pour la présentation du **DOCOB Natura 2000** :
Le document d'objectif (DOCOB) est un plan de gestion concertée pour la conservation des espèces et de l'habitat naturel d'intérêt européen dans le Marais poitevin.

Le premier DOCOB a été validé en décembre 2003 et évalué en 2016.

En 2019, l'Etablissement public du Marais poitevin et le Parc élaborent avec les acteurs concernés un nouveau document d'objectif sur la base d'un diagnostic biologique et socioéconomique du territoire et en cours d'élaboration.

Catherine TROMAS prend la parole pour la présentation de **l'appel à projet éducation à l'environnement et au développement durable** :

Le Parc a lancé, pour la quatrième année consécutive, un appel à projet en matière d'éducation auprès des écoles du territoire.

Les objectifs sont de contribuer à construire une offre d'actions pédagogiques sur le Marais poitevin, de mettre en lien les enseignants et les éducateurs et de sensibiliser tous les enfants et les jeunes du territoire.

Les partenaires sont l'Education nationale (commission pédagogique et service éducatif) ainsi que le Réseau d'Education à la nature, à l'environnement et au territoire du Marais poitevin (28 membres).

Pour l'année scolaire 2018-2019, 14 projets ont été retenus, représentant 367 élèves impliqués de la maternelle au lycée, et ont bénéficié du soutien du PNR pour découvrir le territoire en partenariat avec le RENET.

Le Président remercie Séverine VACHON et Catherine TROMAS ainsi que l'ensemble des membres du Bureau, qui font un travail tout à fait remarquable.

Il demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

Jannick RABILLE, délégué de Saint Vincent sur Graon, voudrait savoir combien de personnes au Parc sont dédiées en ETP pour l'animation Natura 2000 et y a-t-il une convention avec l'Etat pour cette animation ?

Séverine VACHON répond que c'est l'EPMP qui réalise la mission et le Parc en est l'animateur ; l'État est intimement lié au Parc puisque le travail se réalise avec l'EPMP et la DREAL. Il y a 1 personne à temps plein pour l'animation au service du territoire et, cette année, pour la réécriture du DOCOB, il y a 1 personne en plus et il y a une convention avec l'EPMP pour le financement correspondant pris en charge à 100% par l'Etat.

François AVRARD souhaite intervenir pour revenir sur une question déjà posée à la dernière assemblée générale en octobre, il est agriculteur éleveur en Charente-Maritime et représentant de la Chambre d'agriculture, il précise que les contrats MAE 2018 ne sont toujours pas respectés par l'Etat car ils ne seront payés qu'entre fin juin et septembre, sans aucune certitude. Il indique que le remplacement de ministre n'a rien changé et qu'il ne reconduira pas ces contrats qui s'arrêtent en 2020.

Le Président dit qu'il comprend et qu'il redoute que cette situation engendre un risque supplémentaire de voir le retour de zones de friches plutôt que d'avoir un entretien des zones humides par le pâturage. Il assure que le Parc fera tout ce qui est possible pour faire remonter, comme il l'a précédemment fait, et appuyer les requêtes même si la structure n'est pas décisionnaire.

Jannick RABILLE, délégué de Saint Vincent sur Graon, souhaiterait avoir des précisions quant à la demande de financement faite dans le cadre du programme PAPI Lay ; à quoi cela correspond car le PAPI est surtout porté par le Syndicat mixte du Marais poitevin et du Bassin du Lay ?

Pour ce sujet technique, le Président donne la parole à Fabrice LAUMOND : il répond que le Parc va proposer de la sensibilisation sur ses phénomènes auprès des écoles concernées par le territoire du PAPI Lay et qu'une demande de financement au FEDER a été faite pour accompagner ce programme.

Le Président lève la séance à 19 heures et invite l'assemblée à participer au cocktail.